

LA DEPÊCHE DU MIDI

Publié le 18/03/2014 à 03:48, Mis à jour le 18/03/2014 à 08:09

78 000€ de primes à 23 cadres du Rectorat : une pétition de FO

polémique



Les syndicats jugent la distribution
de primes «opaque»./
Photo DDM, Frédéric Charmeux

La politique des primes menée par l'Académie de [Toulouse](#) fait des vagues. Un des syndicats du personnel, FO, avait découvert l'existence d'une somme de 78 000 €, un «reliquat de primes» qui a été redistribuée à 23 cadres par la direction du Rectorat fin 2012. L'affaire resurgit car il semble que l'opération a été reconduite à la fin de l'année 2013. La pratique est jugée «opaque» par le syndicat FO qui a mis en ligne une pétition sur le site de Spaseen 31 (Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Éducation Nationale) pour demander plus de transparence sur les attributions des primes en général et en particulièrement sur celles versées aux cadres supérieurs du rectorat.

En mai 2013 un échange de courriers avait déjà eu lieu entre le recteur de l'époque, Olivier Dugrip, et les élus et représentants de la [FNEC FP-FO \(syndicat national Force Ouvrière\)](#). Dans une lettre du 24 mai, le recteur avait réaffirmé que «les montants alloués à tous les personnels» étaient «conformes et inférieurs aux plafonds fixés par la réglementation». Il demandait à être informé comment l'organisation avait appris «que des primes très exceptionnelles avaient été attribuées à 23 personnels d'encadrement».

Une «fuite» au Rectorat semble être à la source de ces informations confidentielles fiables qui n'ont pas été démenties par le Rectorat. Les noms des bénéficiaires, leurs fonctions, les montants individuels de leurs indemnités ne sont pas connus. Seule certitude, en 2012 les 23 personnes qui ont bénéficié des 78 000 € étaient des cadres supérieurs de l'Académie de Toulouse. Certains auraient perçu 6000€ de prime de fin d'année, toujours selon les syndicats.

Les agents administratifs ont touché entre 150 € et 300 € de prime

La pratique des reliquats de prime distribués au personnel administratif de l'Éducation Nationale est connue. Chaque année des fonds restants sont répartis entre les agents administratifs des collèges et des lycées, en fonction de leur catégorie professionnelle. «Fin 2012 certains salariés ont touché des primes 150 € d'autres 300 €. Un indemnitaire scandaleusement bas par rapport aux sommes qui ont été réparties entre 23 cadres», indique un délégué syndical FO. Dans sa pétition le syndicat demande à l'Académie de Toulouse de «modifier ses pratiques», plus d'égalité et une revalorisation des primes pour les salariés.

Contacté le Rectorat n'a pas souhaité communiquer sur ce dossier. Le secrétaire général, qui décide de l'attribution et du montant des primes, a précisé que «le régime indemnitaire respecte la réglementation applicable en la matière».

S.R.